

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt quatre*

*le : vingt-six mars*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024*

*PRÉSENTS : MM Agnès MARTIN, Didier SILVE, François MATTON, Séverine VILLETTE, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Sylvie BRUNET, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Caroline FUCHS, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.*

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	19
votants	20

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Séverine VILLETTE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture	
le :	<b>29 MARS 2024</b>
et de la publication sur le site internet	
le :	<b>29 MARS 2024</b>

Absents : *Monsieur Anthony AMSTER, Madame Solène PESCH.*

Secrétaire de séance : *Madame Séverine VILLETTE.*

N° 24/24	<b>OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
----------	---

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

La commission des finances dûment convoquée, s'est réunie le mardi 5 mars 2024 dans la salle du Conseil Municipal afin d'étudier les demandes de subventions de diverses associations.

Après avoir considéré les documents fournis par les associations, leurs besoins financiers et l'intérêt présenté par chacune d'elle pour les habitants de la commune, la commission a retenu les subventions suivantes :

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS n° 24/24 DU 26 MARS 2024 (SUITE)**

<b>DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES</b>		
	<b>Proposition du Maire</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
<b>Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé</b>	<b>70 350</b>	<b>70 350</b>
La Diablerie - Crèche	35 000	35 000
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000	1 000
Avenir Cycliste Gassinois	9 800	9 800
Judo Club Gassinois	3 000	3 000
Racing Club de la Baie	9 000	9 000
Rugby club du Golfe	1 500	1 500
Collège Victor Hugo - UNSS	600	600
Association Sportive Lycée du Golfe de Gassin	550	550
Handball entente du golfe de St Tropez	1 000	1 000
Amicale - Donneurs de Sang - Gassin, Ramatuelle, St-Tropez	600	600
Dessine-moi les étoiles	500	500
Croix Rouge Saint-Tropez	1 000	1 000
UST courir à Saint Tropez	500	500
Comité de Liaison avec le Pôle de Santé du Golfe de St Tropez	600	600
Union Nationale des Combattants - UNC	300	300
FNACA	300	300
Association des non et mal voyants	500	500
Association Départementale des pupilles de l'enseignement public	300	300
Société Nationale de Sauvetage en mer	1 500	1 500
D.D.E.N. (Dir.Dep.Education Nationale Ste Maxime)	100	100
Les Restaurants du Cœur	800	800
Centre d'Information Droit Femmes et Familles <i>(disposition "trait d'union")</i>	1 100	1 100
Association archéologique	300	300
Club cadets de la défense	500	500

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur, à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés,

- **ATTRIBUE** les subventions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement desdites subventions sur l'exercice 2024 :
- **DIT** que la dépenses seront inscrites sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Copie conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré en séance le 29 mars 2024

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

Le ou la secrétaire